



À l'attention de M. Cornelius Hammer, Directeur du CIEM
Secrétariat du CIEM
H. C. Andersens Boulevard 44-46
DK 1553 Copenhagen V
Danemark

Paris, 1er Juin 2018

Objet : Demande d'information relative au processus consultatif du CIEM répondant à la demande spéciale des Pays-Bas "*Comparaison des effets écologiques et environnementaux des chaluts électriques et des chaluts à perche traditionnels dans l'exploitation du TAC de sole de la mer du Nord*"

Cher M. Hammer,

BLOOM est une organisation à but non lucratif fondée en 2005 qui œuvre pour préserver l'environnement marin et les espèces de la destruction inutile et à maximiser les avantages sociaux dans le secteur de la pêche. BLOOM mène des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer afin d'accélérer l'adoption de solutions concrètes pour les océans, les humains et le climat. Nous réalisons des projets de recherche scientifique, des études indépendantes et des évaluations qui mettent en évidence des questions cruciales et non résolues telles que les mécanismes de financement du secteur de la pêche ou les impacts sur l'écosystème des engins de pêche destructeurs.

Dans ce cadre, BLOOM mène actuellement une campagne avec d'autres ONG et des pêcheurs artisans pour interdire la pêche électrique en Europe. Nous entreprenons une veille scientifique rigoureuse pour recueillir toutes les connaissances sur les impacts des courants électriques sur la vie marine et les activités de pêche. Nous accueillons toujours avec grand intérêt les avis scientifiques et les critiques produits par une institution scientifique indépendante de renom comme le CIEM. Nous avons été choqués par les conclusions et l'utilisation politique d'un récent avis scientifique du CIEM répondant à une demande spéciale des Pays-Bas sur une «*Comparaison des effets écologiques et environnementaux des chaluts électriques et des chaluts à perche traditionnels pour exploiter le TAC de sole de la mer du Nord*»¹.

Cette demande spéciale des Pays-Bas a été minutieusement conçue et cadrée pour permettre une légitimation scientifique d'un engin de pêche destructeur, tandis que les négociations du Trilogue déterminant son avenir sont en cours au niveau européen. Cet avis faisant désormais partie du débat politique européen, une transparence complète est nécessaire sur le processus d'avis. Nous avons identifié dans le calendrier des réunions du CIEM et dans les rapports du CIEM les différentes étapes menant à cet avis :

- "*Le WGECO a été chargé de préparer une liste de sujets à considérer par WGELECTRA, lors de sa réunion du 17 au 19 avril, concernant une demande du Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire concernant une comparaison des effets écologiques et*

¹ http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2018/Special_requests/nl.2018.08.pdf



environnementaux des chaluts traditionnels à perches et des chaluts électriques. [...] WGECO a désigné deux de ses membres pour participer à la réunion ADGPULSE du 16 au 18 mai."²

- Un groupe de révision composé de Jake Rice et deux membres du WGECO (Stefán Áki Ragnarsson, Håkan Wennhage) a évalué si les informations produites et rassemblées par WGELECTRA permettent de répondre à une demande spéciale néerlandaise. Les comptes rendus sont disponibles dans le dernier rapport WGELECTRA (Annexe 5),³ et le calendrier des réunions du CIEM indique que la réunion a été faite par correspondance le 8 mai 2018.⁴
- Le groupe de rédaction des avis s'est réuni au siège du CIEM à Copenhague du 16 mai au 18 mai 2018. La réunion était présidée par Mark Tasker.⁵
- Une web conférence présidée par Mark Tasker a été organisée le 25 mai 2018 pour ACOM afin de finaliser l'avis.⁶
- Enfin, l'avis du CIEM a été publié le 30 mai 2018.

Dans ce processus, trois éléments restent flous :

- Quand les Pays-Bas ont-ils formulé une demande spéciale pour un avis scientifique du CIEM ?
- Qui était présent au groupe de rédaction de cet avis organisé au siège du CIEM ? Un rapport de cette réunion est-il disponible pour mieux comprendre le processus de rédaction ?
- Qui était présent lors de la réunion de l'ACOM et un rapport de cette réunion est-il disponible ?

Ces éléments sont importants pour faire toute la lumière sur ce processus consultatif, qui a abouti à des conclusions choquantes immédiatement utilisées par les politiciens néerlandais pour redorer le blason de la pêche électrique. Nous vous demandons donc formellement de mettre à la disposition du public, en temps opportun, toute information répondant aux questions énoncées ci-dessus.

Enfin, nous avons été très surpris par les conclusions de cet avis du CIEM. Comme détaillé dans la base des avis du CIEM,⁷ *"l'approche d'avis du CIEM est basée sur une approche écosystémique, dans le cadre d'une approche prudente de la gestion. [...] Cela implique qu'à mesure que l'information devient de plus en plus limitée et / ou moins certaine, les conseils du CIEM sur la gestion seront plus prudents en ce qui concerne l'impact possible sur l'écosystème marin."* En fait, votre « objectif est de répondre à la demande tout en s'assurant que l'avis est compatible avec le maintien d'écosystèmes marins sains ». Loin d'être précautionneux, le CIEM conclut que « les chaluts électriques ont moins d'incidences écologiques et environnementales que les chaluts à perche traditionnels dans l'exploitation du total autorisé de captures (TAC) de la sole de la mer du Nord ».

Nous vous invitons à lire notre critique publique de cet avis du CIEM, et vous demandons formellement de le reconsidérer au vu des principes sur lesquels il devrait se baser. Cet avis est actuellement utilisé par le gouvernement néerlandais pour défendre cette technique de pêche,⁸ malgré un manque évident de connaissances et de gestion. La coopération du CIEM dans cette manœuvre politique est très préoccupante, car elle compromet la crédibilité scientifique du processus consultatif. Nous restons à votre disposition pour discuter plus avant des conclusions scientifiques de cet avis.

² http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Expert%20Group%20Report/acom/2018/WGECO/wgeco_2018.pdf

³ <http://ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Expert%20Group%20Report/EOSG/2018/WGELECTRA/WGELECTRA%20Report%202018.pdf>

⁴ <http://www.ices.dk/news-and-events/meeting-calendar/Pages/ICES-CalendarDisp.aspx?sd=c3e53a4d-f016-e811-80ca-00155d2cc03b>

⁵ <http://www.ices.dk/news-and-events/meeting-calendar/Pages/ICES-CalendarDisp.aspx?sd=b5f7218e-4a12-e811-80ca-00155d2cc03b>

⁶ <http://www.ices.dk/news-and-events/meeting-calendar/Pages/ICES-CalendarDisp.aspx?sd=64320ab0-f116-e811-80ca-00155d2cc03b>

⁷ http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2016/2016/Introduction_to_advice_2016.pdf

⁸ <https://www.nu.nl/ondernemen/5290859/minister-schouten-verwacht-verbod-pulsvisserij-af-kunnen-wenden.html>



Comptant sur une réponse rapide de votre part, veuillez croire, Monsieur, en l'expression de ma plus haute considération.

Dr. Mathieu Colléter
BLOOM, Chargé 'Science & Relations institutionnelles'